

## LES FILS DE FRANÇOIS I<sup>ER</sup> ET LA GUERRE

Lorsque François I<sup>er</sup> rejoint l'abbaye de Saint-Denis en 1547, il est accompagné des dépouilles et des effigies de deux de ses fils, François mort en 1536 à l'âge de 18 ans et Charles, mort en 1545 à l'âge de 23 ans. Henri II a réalisé à la disparition de son père le projet que celui-ci avait formulé en septembre 1545, au décès de son troisième fils, de le faire inhumer avec le premier dans la nécropole des rois (1). À l'heure où meurt le monarque, son seul fils survivant décide donc d'associer ses frères à son père, comme en 1527 l'inhumation de la reine Claude de France, morte en 1524, avait été l'occasion d'enterrer avec elle, à Saint-Denis, en grande pompe, sa jeune fille Louise disparue en 1524 (2). Ce rassemblement posthume des filles et fils de France se prolongera par la représentation *ad vitam aeternam*, sur le tombeau, du couple royal entouré des enfants de France trépassés : famille de marbre qui rompt avec le tombeau de Charles VIII, représenté seul en prière, et de Louis XII, figuré en orant au côté de sa seule épouse, Anne de Bretagne.

Ce quatuor masculin que forme François I<sup>er</sup> et ses fils a paradoxalement été occulté par la célébration poétique et historiographique de la trinité royale constituée par Louise de Savoie, sa mère, Marguerite d'Angoulême, sa sœur, et François. Peu importe que Marguerite ait été inhumée à Lescar, que Louise enterrée à Saint-Denis n'ait aucun monument et que très vite la localisation de sa dépouille se soit perdue : dans la mémoire collective, la sainte trinité l'a emporté car les femmes ont vécu longtemps, suffisamment pour agir et être célébrées alors que les fils, à l'exception d'Henri II, furent vite emportés par la grande faucheuse.

Leur mort précoce n'a en outre rien d'héroïque, à la différence de celle du jeune Gaston de Foix à Ravenne (3). François trépassa subitement et cela permit, contre toute évidence, de suspecter l'empoisonnement, de désigner un coupable, Montecuccoli, et de lui infliger l'infamant supplice réservé aux régicides. Charles trépassa quant à lui d'une fièvre pestilentielle contractée en campagne

---

(1) *Correspondance des nonces en France 1541-1546*, Capodiferro, Dandino et Guicione, éd. J. Les-tocquoy, Paris-Rome, 1963, p.396.

(2) Charles Terrasse, *François I<sup>er</sup>, le roi et le règne*, Paris, 1843-1970, 3 vol.

(3) *Voir Gaston de Foix 1512-2012. Métamorphoses européennes d'un héros paradoxal*, ss dir. J. Barreto, Gabriele Quaranta et Colette Nativel, Paris, 2015.

militaire. Non vraiment, rien d'héroïque dans ces morts banales, qui puisse leur permettre de passer à la postérité.

Mais si la guerre, on le sait, n'est pas porteuse de réputation pour tout le monde, voilà qui n'empêche pas de vivre sous son emprise et de la faire, fut-on fils de souverain. Ces vies rapidement brisées ont été placées sous le signe des fureurs de Mars. La Trémoille n'écrit-il pas au roi en 1522 que Charles, le dernier fils du souverain « se doit appeler le prince de la guerre car il est né en l'année de la guerre » (4). Dans ce rapport des fils du monarque aux conflits, on rappellera tout d'abord que François, Henri et Charles en ont été des victimes glorieuses, puis des acteurs médiocres et mieux encore des causes profondes de guerre sous le règne du roi chevalier.

### Les enfants du roi, victimes glorieuses de la guerre

Après leur naissance, qui est un événement puisqu'il assure au roi une continuité dans le cadre de la loi salique, les fils de François I<sup>er</sup> entrent très jeunes dans l'histoire comme des victimes de la guerre. À l'été 1524, ils ont perdu leur mère à l'heure où leur père descend en Italie et se fait prendre à la bataille de Pavie. La captivité royale en Italie puis en Espagne, la maladie du roi en septembre 1525 à Madrid, qui faillit coûter la vie au souverain, ont rapproché le dauphin du trône.

Entre une régente de santé fragile et un roi captif, on comprend que l'on ait pris soin de protéger la santé des fils du monarque, car ils incarnent l'avenir de la couronne et la continuité dynastique à l'heure où le premier prince du sang est le rebelle Charles de Bourbon. Dès l'automne 1524, Louise de Savoie s'est souciée de leur santé, les déplaçant de Tours au Plessis pour éviter de les exposer à la peste (5). Les parlementaires parisiens se rendent à Blois pour voir leur situation en juin 1525 (6). Fin août 1525, la rumeur circule cependant de la mort du dauphin, qui est atteint de fièvres, comme ses frères en janvier 1526, peu avant leur départ en Espagne (7). Ces enfants sont l'avenir du royaume et leur grand-mère les tient pour ses fils et les appelle mes enfants (8).

Cette latence de la dignité royale dans le dauphin est encore accrue lorsque le roi décide d'abdiquer en sa faveur en novembre 1525. L'ordre a été transmis par François I<sup>er</sup> à la régente par Marguerite et le monarque a laissé à sa mère

(4) BNF, ms. fr., 2931, f. 29.

(5) Archives communales, Tours, BB 17, fol. 45.

(6) Aimé Champollion-Figeac, *Captivité de François I<sup>er</sup>*, Paris, 1847, p.148

(7) Jean-Marie Le Gall, *L'honneur perdu de François I<sup>er</sup>, Pavie, 1525*, Paris, 2015, p.305. *Lettres de Marguerite de Navarre soeur de François I<sup>er</sup>*, éd. F. Genin, Paris, 1842, t. 2, p.71-72.

(8) Sébastien Moreau de Villefranche, « La prinse et délivrance du roy et recouvrement des enfans de France », *Archives curieuses de l'histoire de France*, Cimber et Danjou, série 1, t. 2, Paris, 1835, p.317.

toute latitude pour rendre effective cette abdication et procéder au sacre. Par cet acte, le roi prend conscience qu'en sacrifiant sa fonction, il préserve le royaume des revendications territoriales de Charles Quint et devient, pour son vainqueur, un *rex inutilis* et un prisonnier sans valeur. Cette logique sacrificielle et ce calcul diplomatique, à l'heure où la négociation est dans l'impasse alors que se profile le retour de la guerre, accèdent l'idée d'une interchangeabilité du père et du fils, pensable par la figure d'un Dieu tout à la fois Père et fils dans la théologie chrétienne (9).

Cette même logique explique que pour être libéré, le roi a choisi de donner en otages deux de ses jeunes fils, plutôt que des grands seigneurs, comme c'était envisagé et possible. Le dauphin et Henri ont été choisis tandis que Charles, âgé de 4 ans reste avec ses sœurs Madeleine et Marguerite sur les bords de Loire, en compagnie d'une abondante domesticité, parmi laquelle on compte un médecin, Guillaume Cop, des maîtres d'école, comme Melin de Saint Gelais ou Jacques Fabry (10). Les deux aînés vont demeurer prisonniers en Espagne entre mars 1526 et juillet 1530.

Notre sensibilité contemporaine pourrait s'indigner d'une telle absence de sentiment paternel. Ce serait faire erreur. Le roi pleure en livrant de si jeunes et innocentes victimes âgées respectivement de 10 et 8 ans (11). Dans le cadre de la guerre, livrer des mineurs était un habile calcul pour apitoyer la société des princes européenne et la liguier contre un empereur inhumain, que la propagande royale a déjà accusé, contre toute évidence, d'avoir maltraité le monarque dans sa captivité. Lorsque Charles Quint décide en 1528 de séparer les enfants de leur domesticité française, en partie incarcérée et remplacée par des Espagnols, afin de punir le monarque de n'avoir pas tenu parole et pour éviter toute évasion, le roi de France crie au scandale (12). Les enfants n'ont pas été maltraités, assistant aux offices et participant à la chasse (13). Dans une lettre écrite depuis Villapando, Henri d'Orléans reconnaît même qu'il est « fort bien » traité par le connétable de Castille, son épouse et ses enfants (14). Mais l'objectif politique de la monarchie française est d'en faire des victimes afin d'en tirer un bénéfice politique. On sait que les alliances avec les princes italiens, lors de la ligue de Cognac, comme avec Henri VIII, puis la déclaration royale de guerre à Charles Quint viseront à obtenir la libération de ses fils.

---

(9) Jean-Marie Le Gall, *L'honneur perdu de François I<sup>er</sup>*, *op. cit.*, p.301-306.

(10) BNF, ms. fr., 3007, f. 129.

(11) Moreau de Villefranche, « La prinse et et délivrance... », *op. cit.*, p.327

(12) *Ibid.*, p.350-352.

(13) Henri Cloulas, *Henri II*, p.43-44, 59

(14) BNF, ms. fr., 3037, f. 5.

Mais plus fondamentalement, la livraison par François de ses enfants mâles prolonge la christomimésis royale. Le père livre ses fils pour le salut du royaume, comme Dieu a donné le sien pour le salut des hommes. Il ne tient pas ses enfants pour des gages et des otages mais pour la continuation de sa présence en prison, ce qui le dispense de venir se reconstituer prisonnier, comme le réclame de plus en plus fort Charles Quint, après que le roi a signifié son refus de rendre la Bourgogne. Dès juillet 1526, l'*Apologie du traité de Madrid*, rédigée en latin et en français, et propagée par la monarchie française pour justifier le refus d'appliquer le traité de Madrid, souligne l'identité du roi et de ses enfants (15). Le dauphin ne porte-t-il pas le même nom que lui ? Cette identité onomastique suggère une identité de personne. Ils « tiennent le lieu de leur père » écrit Moreau de Villefranche, comme s'ils étaient les lieutenants du roi. Plus tard, au pape Paul III, le roi dira que « la prison des enfants est celle du père » (16). Et c'est ainsi que de nombreux princes la considèrent. Le pape Clément VII a très vite vu que l'objectif du traité n'était que de substituer au père ses deux fils (17). François I<sup>er</sup> n'a pas à revenir en prison car il y est toujours à travers ses enfants, François l'aîné et son cadet Henri. Voilà pourquoi, François I<sup>er</sup> persiste à réclamer leur retour contre rançon, comme lui-même avait en vain réclamé d'être libéré contre argent. Cette analogie entre le roi et ses fils est poussée jusque dans le cérémonial. Lors de la libération du monarque sur la Bidassoa, François I<sup>er</sup> croise son fils François le dauphin au milieu de la rivière. Ils sont échangés contre argent à l'été 1530 là où le père l'avait été contre eux au printemps 1526. Et celui qui annonce à François I<sup>er</sup>, resté à Bordeaux, la libération de ses fils est Montpezat, celui-là même qui était venu à bride abattue, à Lyon, annoncer à Louise de Savoie la capture de son fils (18). La boucle est bouclée et tout le cérémonial a souligné cette équivalence.

Ces deux enfants séparés de leur pays, de leur famille et de leur domesticité ont été certes des victimes de la guerre. Dans une lettre à Montmorency, le jeune Henri écrit peu avant sa libération que rentrer en France est « la chose que nous avons tant désirée » (19). Mais les circonstances belliqueuses ont aussi valorisé leur rôle et la puissance régaliennne latente qui est en eux. Si François I<sup>er</sup> venait à mourir, François II serait effectivement en prison comme son frère, Monsieur, héritier de la Couronne. La victimisation est aussi une affirmation de leur rôle. Et Charles Quint a intégré cette donnée, puisque lorsqu'il traverse le royaume à la

(15) Jean-Marie Le Gall, *L'honneur perdu de François I<sup>er</sup>*, *op. cit.*, p.377-384.

(16) *Mémoires de Guillaume et Martin Du Bellay*, éd. V-L Bourrilly, Paris, 1918, t. 3, p.91.

(17) Gilbert Jacqueton, *La politique extérieure de Louise de Savoie. Relations diplomatiques de la France et de l'Angleterre pendant la captivité de François I<sup>er</sup>*, Paris, 1892, p.261.

(18) Moreau de Villefranche, « La prinse et délivrance... », *op. cit.*, p.434.

(19) BNF, ms. fr. ms. 3037, f. 28.

fin de 1539 et au début de 1540, il entend prendre des garanties auprès du souverain, mais aussi, à deux reprises, auprès d'Henri, devenu Dauphin. Car il sait François I<sup>er</sup> malade et craint que le fils, échaudé par sa captivité castillane, ne veuille se venger, à la faveur de la traversée impériale du royaume, si le roi venait à trépasser (20).

### Les fils du roi, acteurs médiocres de la guerre

Libérés de prison où la sortie de la guerre les avait mis, ces jeunes princes vont alors apprendre la guerre. Elle est leur vocation. Fils du roi chevalier, ils sont conduits à jouer un rôle sur le champ de bataille alors que le monarque, échaudé par Pavie, n'entend plus se mettre en première ligne, à la portée de son ennemi, l'empereur, qui lui reproche de n'avoir ni parole, ni honneur (21). Est-ce à dire qu'il y place ses fils ? La prudence empêche cette totale substitution au front.

Ces jeunes nobles ont été préparés au métier des armes par leur éducation et leurs jeux. Leur maison compte un maître d'épée et un maître à voltiger (22). Leur père et la cour peuvent mesurer leur progrès lors des tournois où ils joutent. En 1532, lors du mariage de Jean de Brosses, sieur de Penthievre, le dauphin et Orléans participent à un tournoi puis Orléans et Angoulême font une démonstration d'escrime devant le roi et les ambassadeurs (23). En 1537, Henri tournoie lors du mariage de sa sœur Madeleine avec Jacques V d'Écosse. Henri et Charles joutent encore en mai 1541 lors de l'entrevue du roi et du duc de Clèves (24). Au delà de l'adresse, ces exercices sont aussi l'occasion de frôler le danger et de supporter la douleur. Henri est blessé à la jambe lors d'un combat en 1545 (25). Les princes chassent aussi beaucoup et l'on sait que cette activité n'est pas qu'un loisir, mais aussi est une propédeutique au combat (26).

La reprise du conflit, en 1536, entre François I<sup>er</sup> et Charles Quint leur offre enfin l'occasion de vivre la guerre. Hélas, le dauphin meurt au tout début de la campagne de Provence et le roi souffre de perdre son aîné et de voir la Provence de nouveau envahie. Le duc d'Orléans est aussi parti au front avec des jeunes

---

(20) Louis Prosper Gachard, *Relation des troubles de Gand*, Bruxelles, 1846, p.258-273. Charles Terrasse, *François I<sup>er</sup>*, *op. cit.*, t. 3, p.36.

(21) Jean-Marie Le Gall, « François I<sup>er</sup> et la guerre », *Réforme, Humanisme, Renaissance*, 2014, t. 79, p.35-64.

(22) Henri Cloulas, *Henri II*, Paris, 1985, p.59.

(23) Jean du Bellay, *Correspondance du cardinal Jean du Bellay*, éd. R. Scheurer, t. 1, p.283, note 4.

(24) *Correspondance des nonces en France Capodiferro, Dandino... 1541-1546*, éd. J. Lestoquoy, Paris, 1963, p.53.

(25) *Correspondance des nonces Capodiferro, Dandino, op.cit.*, p.414.

(26) Philippe Salvadori, *La chasse sous l'Ancien Régime*, Paris, 1996.

gentilshommes de sa maison « par affection de voir la guerre » (27). Apprenant la présence de l'empereur à la tête de l'armée d'invasion, Henri ne rêve que d'en découdre avec celui qui lui a fait passer sa jeunesse en captivité (28). Certains estiment même que c'est au dauphin Henri d'avoir l'honneur d'affronter Charles Quint sur le champ de bataille. Le roi n'est pas sans approuver cette ardeur. Mais la guerre est un métier, qui s'apprend, non une passion.

Aussi François I<sup>er</sup> refuse-t-il un commandement à Henri et le place sous la houlette de Montmorency. Depuis 1530, le grand maître de France est le mentor des enfants de France. Mais cette tutelle n'est pas que fonctionnelle. Elle repose sur une affection. Peu avant d'être libéré, Henri d'Orléans lui a adressé deux lettres où il l'appelle « mon cousin » et lui témoigne d'une grande gratitude pour les efforts accomplis pour sa délivrance et celle de son frère ; il est étonnant de voir que dans l'une de ces missives, le jeune captif est pressé de revoir son père, sa tante mais ne cite pas... sa grand-mère (29). Le dauphin François appelle aussi le négociateur de leur libération « mon compère » en 1531, dans une lettre de condoléances adressée à Anne après la mort de son père Guillaume (30). Dix ans plus tard, Henri qualifie encore Montmorency de « mon bon compère » (31). La disgrâce royale n'a pas entaché les liens. Entre Montmorency, capturé à Pavie au côté du roi, et les enfants captifs, les épreuves ont scellé une complicité qui se prolonge lorsqu'ils doivent faire leur apprentissage des affaires. Un autre personnage, Jacques d'Humières, participe aussi à l'éducation des enfants de France en envoyant par exemple des nouvelles du front du Piémont à Henri (32). Celui-ci est avide de recevoir les lettres d'Humières et de le revoir en 1536, lui déclarant même, de sa main, qu'il l'aime bien (33). En 1546, la complicité entre Henri et d'Humières est telle que le dauphin écrit à son vieil ami pour l'inciter à autoriser son fils à partir guerroyer en Italie (34). À travers les rares sources dont nous disposons, la correspondance de François I<sup>er</sup> avec ses fils est celle d'un roi. Avec Montmorency et Humières, elle se fait plus familière et amicale, presque paternelle et filiale.

---

(27) *Mémoires de Guillaume et Martin Du Bellay, op. cit.*, t. 4, p.48.

(28) *Ibid*, t. 4, p.118-119, 135.

(29) BNF, ms. fr., 3037, f. 9, 26.

(30) BNF, ms. fr., 3037, f. 7.

(31) BNF, ms. fr., 3016, f. 11, 13.

(32) BNF, ms. fr., 3088, f. 131. Lettre non datée d'Henri à d'Humières.

(33) BNF, ms. fr., 3008, f. 151, 154.

(34) BNF, ms. fr., 3008, f. 188. Lettre d'Henry à Humières, 20 jan. 1546.

En 1536, le futur connétable a placé cette campagne de Provence non sous le signe de l'attaque mais de la défensive, de l'esquive et de la terre brûlée. Cette guerre n'offre pas l'occasion de s'illustrer par des hauts faits qui procurent de la réputation. Pour le jeune Henri, cette première campagne est donc un apprentissage, une école de l'art de la guerre plus qu'un champ de gloire chevaleresque (35). Le roi du reste se sert de cette stratégie de l'évitement pour accuser rétrospectivement Charles Quint d'une « honteuse et vitupérable retraite... sans oser entreprendre de forcer une seule place que j'ay voulu garder » (36). Mais l'absence de bataille contraint le jeune Henri à ronger son frein. Il en profite pour observer le camp d'Avignon « fort bien garni de bons capitaines et de beaucoup de soudards » (37). Il fait aussi des exercices et se blesse même avec sa dague en octobre 1536 à la cuisse. Paternel, Montmorency écrit aussitôt au jeune Charles d'Orléans d'éviter ce genre d'accident (38). Henri loge près du connétable, écoute ses conseils, apprend à se comporter et à se faire accepter par les gens d'armes expérimentés, tandis que Jean du Bellay chaperonne le jeune Charles (39). La naissance ne donne donc pas tout de suite tous les droits et devenir un roi de guerre s'apprend et se mérite. Ayant reçu la compagnie de 50 gens d'armes à la mort du dauphin François, Henri correspond avec le lieutenant de celle-ci, le seigneur de Boctière pour l'informer de la nomination de Dampierre comme guidon, tout en le laissant choisir pour enseigne « quelqu'homme de bien » (40). Mais avant de nommer Dampierre, Henri a dû demander l'intercession d'Humières auprès de Montmorency, qui a accepté ce choix (41). La compagnie dont le prince est un enfant reste donc sous le contrôle des nobles expérimentés.

Henri reçoit son premier commandement, en 1537, en Picardie, toujours flanqué de Montmorency qui lui sert de mentor et qui conserve « sous lui la principale surintendance de l'armée » (42). Cette présence d'un prince du sang à la tête des troupes royales est un facteur de mobilisation de la noblesse et une présomption de victoire. Comme l'écrit Montmorency au roi, « sa présence donne grande faveur à cette armée, il se conduit si sagement et tout au contentement d'un chacun que... cette compagnie en a trop meilleure volonté de bien faire de

---

(35) Jean du Bellay, *Correspondance*, éd. Rémy Scheurer, Loris Petris, Paris, 2008, t. 3, p.67.

(36) BNF, ms. fr., 3008, f. 161. Lettre du 15 sep.1536 du roi à Humières.

(37) BNF, ms. fr., 3008, f. 151. Lettre du dauphin à Humières.

(38) Jean du Bellay, *Correspondance op. cit.*, t. 3, 16 octobre.

(39) Jean du Bellay, *Correspondance op. cit.*, t. 3, p.67.

(40) BNF, ms. 3086, fol. 59. ms. fr., 3008, f. 135.

(41) BNF, ms. fr., 3008, f. 151, 159.

(42) *Mémoires de Guillaume et Martin du Bellay, op. cit.*, t. 4, p.209.

sorte que s'il plait à Dieu, il s'en ira victorieux et avec grand honneur et réputation » (43). Mais la réalité est autre. Des villes comme Montreuil furent perdues et il fallut négocier. Le dauphin et Montmorency prirent alors le chemin du Piémont pour rejoindre le roi. Là, Henri toujours conseillé par Montmorency, cherche à affronter Del Vasto, mais Montmorency préfère prendre les devants et éviter une rencontre aussi hasardeuse. Cependant, Henri fait preuve d'un caractère guerrier, sans trop de compassion pour ses adversaires. Lors de la prise d'Aviglia en novembre 1537, il fait exécuter la garnison et pendre le capitaine, s'attirant la protestation indignée de Del Vasto.

Pendant qu'Henri a rejoint le roi dans le Sud-Est, le monarque désigne en octobre 1537 son jeune fils, Charles d'Orléans, âgé de 16 ans, lieutenant général en Picardie, Normandie et Ile-de-France (44). Le roi l'a flanqué d'un conseil de « gens de bien et bons personnages » et lui a prescrit d'éviter que l'ennemi n'entreprenne quoi que ce soit sur les frontières picarde, bourguignonne ou champenoise. Le souverain lui a recommandé de se baser en Picardie, qui est la zone la « plus chatouilleuse », et Charles d'Orléans a opté pour Compiègne, « lieu qui regarde en plusieurs endroits » et qui est au milieu d'une zone giboyeuse propice à la chasse (45). Cette frontière picarde que ne menace pas alors l'Anglais semble décidément propice à l'apprentissage militaire des jeunes princes. Charles n'a alors pas « grande expérience du maniement des affaires » et il est chaperonné par Guillaume Du Bellay et par le sieur d'Humières, bien possessionné dans cette province (46). Mais le jeune Charles est peut-être encore trop jeune et Jean Du Bellay note en février 1538 qu'il « ne se soubczye ne mesle plus guères du manyement des affaires car il a d'autres préoccupations » (47). Les chiens et les toiles de chasse semblent davantage le captiver (48).

Au terme de cet apprentissage de la guerre et du commandement, les deux jeunes princes ont été bridés dans leur initiative. Ils ont appris que la guerre, c'est de la patience, des contingences logistiques et souvent des accidents peu glorieux.

Lorsqu'elle reprend en 1542, Henri et Charles ont désormais 23 et 20 ans et peuvent se prévaloir d'une certaine expérience. Mais leur père les flanque cependant encore de mentors qui ne sont plus Montmorency, alors en disgrâce. À

(43) Henri Cloulas, *Henri II, op. cit.*, p.95.

(44) *Catalogue des actes de François I<sup>er</sup>*, (désormais CAF), n° 24315, 29621, 30001.

(45) BNF, ms. 3035, f. 71. Lettre de Charles d'Angoulême au sieur de Rochepot, 18 octobre 1537.

(46) *Mémoires de Guillaume et Martin Du Bellay, op. cit.*, t. 4, p.237-238. BNF, ms. fr. 3088, f. 152.

(47) Jean Du Bellay, *Correspondance, op. cit.* t. 3, p.90.

(48) BNF, ms. fr. 3086, f. 36. Lettre à Rochepot, 2 octobre année non datée, de Compiègne.

plusieurs reprises, et encore en 1544, Henri réclamera de pouvoir avoir le connétable à ses côtés (49). En vain. Le roi a la disgrâce tenace et inflexible.

Au dauphin, le roi confie en 1542 le commandement en chef d'une expédition dans le Roussillon visant à récupérer cette province abandonnée par Charles VIII. Il faut prendre Perpignan. Il est conseillé par Annebault, tout juste fait maréchal, et part accompagné de jeunes gens de sa maison comme Brissac, le fils de son gouverneur, ou Saint André. L'opération est un fiasco et le légat qui passe en octobre 1542 dans le camp delphinal, à Montpellier, ne peut que constater le désordre et le peu d'obéissance au dauphin (50). Du Bellay soulignera le regret que le futur roi éprouvera de cette campagne peu honorable.

Au cadet, Charles d'Orléans, François I<sup>er</sup> a confié plusieurs missions. Comme « lieutenant général es pays estant au-delà de la rivière Loire », il lui incombe de défendre la partie septentrionale du royaume. L'acte royal du 22 juin 1542 mentionne la « grande autorité » dont jouit le duc et la « parfaite confiance » que le roi a en lui pour assurer une mission régaliennne par excellence, la « tuition du royaume », sa protection (51). Il a pouvoir sur la cavalerie comme sur l'infanterie, les places, la conquête ou la négociation de cités et la haute main sur l'économie des rançons. Il lui est aussi confié une armée de 500 gens d'armes et 14 000 piétons pour conquérir Luxembourg, siège d'un prestigieux duché qui a donné plusieurs empereurs au Saint-Empire et qui abrite leurs dépouilles. Il est cependant placé, « en raison de sa jeunesse » sous la tutelle de Claude de Guise (52). Cette offensive est un succès, jalonné par la prise d'Yvoy, d'Arlon, de Montmedy et de Luxembourg : le duc d'Orléans y gagnera le titre de conquérant du Luxembourg (53). Mais, éloigné de son père et de son frère, Charles décide de les rejoindre en Roussillon. On a dit, mais sur quelle preuve, que c'était pour priver son aîné du monopole de la prise de Perpignan ? Rien ne l'atteste. Conquérir le Luxembourg, n'est-il pas aussi glorieux ? Mais, après ce départ, Luxembourg est perdu, ce qui provoque la colère royale (54). La place sera reprise en 1543, par Orléans, sous la houlette d'Annebault.

Après ces échecs de 1542, les deux frères ne seront plus séparés. Ils se retrouvent en juillet 1543, en Picardie dans le camp royal, sous la houlette de Vendôme et se livrent à une malheureuse et meurtrière expédition sur Binche (55). En juillet 1544, le roi désigne son fils Henri comme lieutenant général en Pi-

(49) *Mémoires de Guillaume et Martin Du Bellay op.cit.*, t. 5, p.206

(50) *Correspondance des nonces en France Capodiferro, Dandino op.cit.*, p.176.

(51) BNF, ms. fr. 3115, f. 11r<sup>o</sup>.

(52) *Catalogues des actes de François I<sup>er</sup>*, (CAF), n° 24845.

(53) CAF, n° 12899.

(54) *Mémoires de Guillaume et Martin Du Bellay op. cit.*, t. 5, p.63, 126, 129.

(55) *Correspondance des nonces Capodiferro, Dandino op. cit.*, p.242.

cardie (56). Lors de la prise de Ligny, de nombreux gentilshommes de la suite du duc Charles d'Orléans, mais aussi des soudards de la compagnie de Strozzi sont dévalisés et le duc débourse, en juillet 1544, 314 livres pour payer le har-nois à plusieurs gens d'armes ou capitaines italiens (57). La prise de Maubeuge par le dauphin est aussi sans gloire, car la cité n'avait pas de garnison. Il décide alors de se diriger vers Mons, mais sans prévoir assez de vivres. Excités par la présence de l'héritier de la couronne, des jeunes gens font preuve d'une hé-roïsme inutile et meurtrier : le roi ordonne au dauphin de se retirer. Il en est en-core une fois dépité (58). En 1544, le dauphin doit aussi empêcher l'empereur de franchir la Marne et couper les approvisionnements du camp impérial en pratiquant la terre brûlée que son mentor Montmorency a si bien exploitée en Provence. Le dauphin dirige, Brissac et Nevers exécutent, mais cette opération ne procure pas de bataille décisive car le roi interdit de mettre en péril son armée et Paris (59).

Dans les campagnes contre l'empereur, qui prennent fin en 1544, les jeunes princes ont toujours été plus ou moins sous tutelle de vétérans et ce ne sont pas eux qui ont tiré parti des trop rares exploits militaires, mais un Bourbon à Céri-soles, le duc d'Enghien. De nombreux gentilshommes de l'entourage du dauphin ont participé à Cérisesoles et le dauphin a lui même encouragé cette bataille, en soutenant par des gestes, le plaidoyer de Monluc devant le conseil royal (60). Mais il n'en est pas, ni son frère. On pourrait estimer que le sang de France doit être ménagé, même si le dauphin Henri a un fils depuis 1543 !

La guerre contre le roi d'Angleterre qui se poursuit n'est pas davantage le théâtre de leur gloire militaire, même si Monluc, dont Henri sera le roi de cœur, estime qu'il a mis son parrain Henri VIII en fuite. En fait, les deux princes ne par-ticipent nullement à l'expédition navale française, dirigée par l'amiral Annebault, dernier favori de leur père, et la reconquête de Boulogne voit s'illustrer François de Lorraine, duc d'Aumale, plus que les fils de France (61). Les opérations sont conduites par le maréchal de Biez dont un parent, le seigneur de Vervins, Jacques de Coucy, gouverneur de la place, avait trop vite capitulé, au grand dam d'Henri qui se portait au secours de la ville (62). Devenu roi, il fera juger et condamner

---

(56) BNF, ms. fr., 3115, f. 19.

(57) BNF, ms. fr., 3045, f. 6.

(58) *Mémoires de Guillaume et Martin Du Bellay, op. cit.*, t. 5, p.106, 112-113.

(59) *Ibid.*, t. 5, p.191, 196, 206.

(60) *Ibid.*, t. 5, p.160. Blaise de Monluc, *Commentaires 1521-1576*, éd. Courteault, Paris, 1961, p.142, 145, 147.

(61) Monluc, *Commentaires, op. cit.*, p.171-172, 177. *Mémoires de Guillaume et Martin Du Bellay, op. cit.*, t. 5, p.244

(62) *Ibid.*, t. 5, p.215,

à mort ce capitulard qui l'avait privé d'affronter directement l'armée anglaise. Biez subira le même sort. Le roi Henri II n'a pas oublié les frustrations militaires du dauphin qu'il était (63).

Au total les fils du roi chevalier ont été de piètres militaires car le souverain, peut être échaudé par Pavie, n'a pas souhaité les exposer en première ligne, ni leur confier la maîtrise totale de la guerre. Autorisé à siéger au conseil, le dauphin n'y a pas droit de parler, ni de voter, note Monluc en 1544, car il est là pour apprendre. Deux ans plus tard en 1546, le nonce note que le dauphin s'y rend peu car François I<sup>er</sup> entend être le patron jusqu'à la fin de son existence et n'est pas enclin à accepter qu'on ne pense pas comme lui (64). Jamais les fils de France n'ont eu toute liberté pour décider du cours des opérations avec les armées que le monarque leur a confiées. Ils ont participé à des campagnes militaires mais aucune bataille ni aucune victoire ne sont venues leur apporter de la réputation.

Et pourtant ces guerres qu'ils suivent, ont été faites pour eux.

### Les enfants de France, cause des guerres

L'existence de trois fils de France sous le règne de François I<sup>er</sup> est une situation inédite depuis Louis XI. Ni Charles VIII, ni Louis XII n'ont eu d'enfants mâles parvenus à l'âge de raison. La contestation aristocratique est principalement venue des premiers princes du sang, le duc d'Orléans sous Charles VIII, le duc de Bourbon sous François I<sup>er</sup>. L'existence de trois enfants de France pourrait fragiliser politiquement la couronne, même si elle assure la continuité dynastique. Voilà pourquoi dès 1521, le roi cherche à doter son fils cadet d'un domaine, peut-être le royaume de Naples, plus durablement Milan (65).

Toute une historiographie psychologisante et anecdotique a souligné l'inimitié des fils de France, attisée par des rivalités féminines, entre la maîtresse du roi, la duchesse d'Étampes, soutien de Charles d'Orléans, et Diane de Poitiers, maîtresse du dauphin (66). La femme de celui-ci, Catherine de Médicis aurait, dit-on, contribué à l'empoisonnement du premier dauphin, François afin de permettre à Henri d'accéder au trône. Accusation qui fut en fait lancée... en 1542, soit six ans après les faits, en Allemagne alors que reprenait la guerre entre la France et Charles Quint (67). Tout ceci est du roman, mais même des historiens sérieux comme Charles Terrasse ont succombé à ces analyses. Récemment,

---

(63) Yves Marie Bercé, « Les capitaines malheureux », *Les procès politiques XIV-XVII<sup>e</sup> siècle*, éd. Y-M Bercé, Rome, 2007, p.35-60.

(64) *Correspondance des nonces en France. Dandino, Della Torre, Trivultio, 1546-1551*, Paris-Rome, 1966, p.64.

(65) Francesco Guicciardini, *Histoire d'Italie*, éd. J-L. Fournel, J-C. Zancarini, Paris, 1996, t. 2, p.160.

(66) Même Charles Terrasse tient que les jalousies de deux femmes « déchirent la cour » et opposent les deux frères. Terrasse, *François I<sup>er</sup>, op. cit.*, t. 3, p.90.

(67) *Correspondances des nonces en France, Capodiferro, Dandino... 1541-1546, op. cit.*, p.138.

David Potter en utilisant surtout des correspondances diplomatiques impériales ou anglaises a repris ce point de vue (68). Sans se demander si les diplomates ne présentent pas avant tout la situation de France que leurs maîtres respectifs ont envie d'entendre pour croire à leur succès contre le royaume. La division des fils du roi est avant tout une espérance de l'ennemi plus qu'une réalité car les enfants royaux ont été élevés ensemble, dans une vaste maison princière forte en 1536 de 350 personnes. Deux d'entre eux ont partagé ensemble la captivité et les camps militaires. Les sources témoignent de la douleur d'Henri à la mort de son frère Charles ; au mépris des consignes royales et du risque de contagion, il rend visite à son frère agonisant (69).

Désireux de conjurer toute division de sa descendance, le roi François a eu à cœur d'associer ses fils dans les entrées de bonnes villes comme dans les entrevues, alors fréquentes, de la société des princes. Les trois fils entrent ensemble à Dieppe le 13 janvier 1532, à Rouen le 3 février. L'année suivante, ils sont encore inséparables pour faire leur entrée le 30 juillet à Toulouse, comme ils le sont à Sens en 1539 (70). Grâce à Charles Terrasse, nous savons que les princes sont encore ensemble lors de l'entrevue de Calais avec Henri VIII, ensemble à Marseille lorsque Clément VII vient marier le duc d'Orléans avec sa nièce, Catherine de Médicis. Ils sont encore ensemble lors de l'entrevue de Nice avec le pape. Et toujours ensemble, en 1539, lors de la rencontre à Compiègne entre François I<sup>er</sup> et sa belle-sœur Marie de Hongrie. Quand l'empereur traverse le royaume, le dauphin et le duc d'Orléans marchent de concert à ses côtés pendant deux mois. Bref, le cérémonial des entrevues et des entrées a souligné l'unité de la famille de France autour du roi et de la reine.

Pourtant, il fut un voyage où ils furent séparés, volontairement et provisoirement, en 1532. Alors que la famille royale avait commencé un grand périple en Normandie, le roi et le dauphin partirent seuls faire le voyage de Bretagne au cours duquel François, dauphin, fut aussi couronné duc de Bretagne, à Rennes le 14 août, alors qu'il venait d'atteindre la majorité, à 14 ans (71). Puis le lignage se retrouva et poursuivit en famille le parcours des entrées solennelles dans les cités. Mais c'est dans cette éphémère séparation familiale survenue lors du voyage de Bretagne que réside en partie la responsabilité des enfants de France dans les guerres du roi.

---

(68) David Potter, « Politics and faction at the court of Francis I<sup>er</sup> : the duchess d'Etampes, Montmorency and the dauphin Henry », *French History*, 2007, vol. 21, n°2.

(69) *Correspondances des nonces Capodiferro*, Dandino *op. cit.*, p.389-390, 408.

(70) Charles Terrasse, *François I<sup>er</sup> op. cit.*, t 2, p.156, 169..t 3, p.25.

(71) Philippe Hamon, « Rennes, 1532 : le dernier couronnement ducal », dans *Yves Mahyuc Rennes en Renaissance*, éd. A. Pic, G. Provost, Rennes, 2010, p.325-342.

En effet, même si Claude de France a légué par testament son domaine à son aîné en 1524, le contrat de mariage d'avril 1499 entre Anne de Bretagne et Louis XII prévoyait que la Bretagne échoirait aux cadets de France, ou à défaut, aux filles, dans l'ordre de primogéniture, afin d'éviter que le dauphin n'hérite du duché et ne l'incorpore au royaume. Si elle n'avait qu'un enfant, la règle s'appliquerait à la génération suivante. Et si Anne n'en avait pas, ses collatéraux hériteraient du duché (72). La dévolution du duché est donc tiraillée entre un testament et un contrat de mariage qui sont contradictoires. Certains députés des états de Bretagne ont rappelé en 1532 ces dispositions en faisant savoir qu'ils auraient préféré que fût couronné le cadet, Henri, qui n'est pas encore dauphin (73). L'aîné porte en effet en lui une puissance d'incorporation dans le royaume de France que redoutent les Bretons, comme plus tard les Écossais, en 1558, lorsqu'ils protesteront contre le mariage de Marie Stuart reine d'Écosse avec le dauphin ; ils auraient préféré qu'elle épousât un cadet (74).

La crainte de François I<sup>er</sup> est donc que ses cadets, Henri puis peut-être Charles, ne se sentent frustrés d'un titre qui aurait pu leur échoir. En outre, les droits de Claude de Bretagne sont transmissibles à ses filles, que le monarque cherche très tôt à déshériter en les mariant. Ainsi, la toute jeune Marguerite est promise à l'héritier de Savoie en septembre 1527 et doit renoncer, lorsque le mariage interviendra, au droit de sa mère, au profit du roi et du dauphin (75). Voilà pourquoi, en compensation symbolique mais aussi pécuniaire, le roi va faire la guerre ou manœuvrer diplomatiquement pour trouver à son cadet une couronne de substitution. De 1535 à la mort de Charles d'Orléans en 1545, la diplomatie ne cesse d'agiter des solutions qui permettraient au second fils du roi d'obtenir un titre ducal, tandis que l'empereur souhaite éviter que cette concession ne vienne à terme accroître le domaine du roi de France.

Au début de son règne, François I<sup>er</sup> a revendiqué pour lui le titre de duc de Milan, soit parce qu'il considère que c'est un bien de la couronne du fait de l'incorporation des droits des Visconti au domaine par la montée de Louis XII sur le trône, soit parce qu'il est l'époux de l'héritière de Louis XII, Claude de France. Dès le début de son règne, il a envisagé que la sœur de son épouse, Renée, renonce à ses droits sur Milan et la Bretagne, deux souverainetés déjà en quelque

---

(72) Dominique le Page, Michel Nassiet, *L'union de la Bretagne à la France*, Morlaix, 2003, p.124-126.

(73) *Ibid.*, p.161.

(74) Lucien Romier, « Lettres de Giovanni Dalmatio au cardinal Farnèse », *BEC*, 1910, t. 71, p.11.

(75) *Ordonnances de François I<sup>er</sup>*, Paris, 1936, t. V, p.111 et suivantes.

sorte liées (76). Après les traités de Madrid et de Cambrai, le roi a dû renoncer pour lui aux droits de la couronne sur Milan. Mais ses fils peuvent y prétendre au titre de la succession de leur mère. Voilà pourquoi dans ses *Mémoires*, Martin du Bellay déclare que le roi ne pouvait aliéner Milan, qui appartient à ses enfants par leur mère et que cette renonciation illégitime des droits de sa progéniture le taraude (77). Ce n'est plus pour lui qu'il voudra le Milanais mais pour ses fils, et notamment pour l'un d'eux, Henri, celui qui, en 1524 puis de nouveau en 1532, a été privé du duché breton.

Dès 1531, le roi a fait le choix de réclamer Milan pour son cadet. Le contrat de mariage de Henri d'Orléans et de Catherine de Médicis, signé le 24 avril 1531 prévoit dans ses articles secrets que le pape aidera Orléans à conquérir Milan, mais qu'il lui faudra obtenir de ses frères la cession de leurs droits, ce qu'ils firent (78). La disparition du dernier Sforza en 1535 offre l'opportunité de régler la potentielle rivalité des fils de France. Le cardinal de Lorraine explique au pape Paul III, le 5 mai 1536, que le roi veut le Milanais pour Henri d'Orléans, son cadet car il ne veut pas « *metter li figliolo in diversita* » (79). L'ambassadeur vénitien Marino Giustiniano écrit au sénat que « le duc d'Orléans pourrait, après la mort du roi, prétendre au duché de Bretagne. Or le dauphin en a été couronné duc par le roi lui-même ce qui pourrait causer de grands désordres et des hostilités en France... c'est pourquoi le roi tient à placer Orléans dans l'État de Milan » (80). Et Niccolo Tiepolo fait le même constat au moment de l'entrevue de Nice de 1538 (81). L'acharnement de François I<sup>er</sup> à réclamer Milan, en faveur d'Orléans est le moyen de garantir la paix des frères et de conjurer toute dissension interne que les puissances étrangères attiseraient. Les revendications territoriales visent donc à prévenir une division des enfants de France. La guerre contre Charles Quint n'est pas seulement une revendication de droits, une rivalité pour l'hégémonie en Europe, elle est aussi une politique pour éviter une guerre intestine. Les deux fils sont solidaires dans les campagnes pour éviter d'avoir à se faire la guerre.

---

(76) Guichardin, *Histoire d'Italie op. cit.*, t. 2, p.37.

(77) *Mémoires de messire Martin du Bellay*, édition Paleo, Clermont Ferrand, 2002, t. 2, p.79-90.

(78) BNF, ms. fr., 3016, f. 35v°. *Mémoires de Martin du Bellay*, Clermont Ferrand, 2002, t. 2, p.118-199.

(79) Jean du Bellay, *Correspondance*, éd. Rémy Scheurer, Paris, 1973, t. 2, p.326. *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, éd. Ch. Weiss, 1841, t. 2, p.490.

(80) *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au XVI<sup>e</sup> siècle*, éd. Niccolo Tommaseo, Paris, 1838, t. 1, p.63.

(81) Idem, p.227.

Mais habile politique, l'empereur a vu le parti qu'il pouvait tirer de cette conflictualité potentielle. Il refuse avant 1536 de remettre Milan à Henri, car il le juge trop proche de la couronne. La diplomatie française ne parvient pas à convaincre l'empereur que le dauphin est de bonne complexion, en âge d'avoir des enfants et donc qu'Henri est loin du trône (82). L'empereur ne veut pas voir se dessiner une union personnelle entre Milan et la France et entend demander au duc de Milan de faire serment de renoncer à la royauté française, comme la papauté a jusqu'en 1529 refusé qu'un roi de Naples soit empereur, afin d'éviter la répétition de la situation créée par Frédéric II (83). Mais plus encore que la crainte d'une union, les préventions de Charles Quint contre Henri tiennent à son mariage avec une Médicis, qui fait craindre une politique française en Italie qui, au-delà de Milan, viserait la récupération d'Urbino et de la Toscane. Et le nouveau pape Paul III Farnèse redoute aussi cette accession d'un Valois uni à une Médicis à Milan, car c'est le fragile équilibre italien qui risque d'être perturbé (84). Et peu importe les promesses royales d'engager Henri à renoncer à Urbino et à Florence : l'empereur sait ce qu'il en est des promesses royales après Madrid ! Charles Quint n'entend donc donner l'investiture qu'à Charles d'Angoulême mais le roi ne veut pas entendre parler de cette interchangeabilité. Après avoir privé Henri de la Bretagne au profit de son aîné, il ne veut pas voir le dernier recevoir Milan sous peine de créer la zizanie entre ses descendants.

Là-dessus, le dauphin François meurt, Henri devient dauphin alors que la guerre a éclaté entre les Valois et le Habsbourg. François I<sup>er</sup> l'investit duc de Bretagne en février 1539 (ancien style) en précisant qu'il le fait pour ses vingt ans et parce qu'il est marié et doit avoir une maison. Cette province frontalière doit en outre être tenue par des mains fidèles (85). Le nouveau duc prend sa tâche de protecteur au sérieux et demande aux états, convoqués à Vannes, une inspection des villes, places et châteaux de Bretagne et des réparations « sans rien y espargner » (86).

L'objectif royal est alors de trouver une couronne pour Charles. La conquête de Luxembourg obéit peut-être à cette ambition et on va même jusqu'à évoquer en 1542 la concession du royaume de Hongrie à Charles d'Orléans par l'allié turc (87) ! Ceci étant, la monarchie semble moins soucieuse de justifier une pos-

---

(82) *Mémoires de Martin du Bellay op. cit.*, t. 3, p.18

(83) *Ibid*, t. 3, p.33.

(84) *Ibid*, t. 3, p.40.

(85) BNF, ms. fr. 5503, f. 158v°.

(86) BNF, ms. fr., 5503, f. 181v°, 183.

(87) *Correspondance des nonces Capodiferro, Dandino op. cit.*, p, 155.

session par la conquête, à la manière des Espagnols, que par des droits dynastiques, comme l'atteste la domination du Piémont, revendiqué comme héritage de Louise de Savoie, plus que par l'occupation militaire (88). Pourtant, jamais François I<sup>er</sup> n'a eu l'idée de faire de son fils un duc de Savoie, peut-être parce que le territoire est tenu pour français. Le Milanais reste l'objectif principal car c'est une porte de l'Italie. La solution a été évoquée à l'entrevue d'Aigues-Mortes en 1538 entre Charles Quint et François I<sup>er</sup>. Lors du voyage de Charles Quint en France à la fin 1539, Charles d'Orléans caresse le grand espoir de parvenir à obtenir l'investiture impériale et conçut de l'amertume de ne pas voir son vœu exaucé (89). L'empereur propose alors en avril 1540 une autre possibilité. Remettre les Pays-Bas à Orléans en lui faisant épouser une de ses parentes (90). Le roi semble accepter en mai 1540 cette solution, car il veut la paix, mais regrette que cela nuise à son aîné : « Encore que l'amour de ses deux fils luy soit une même chose pour estre tous deux ses enfants, toutefois en ce qui touche le fer de sa couronne (sa solidité) il doit par raison préférer l'amour qu'il porte à Mgr le dauphin son aîné et lui conserve ses droits » (91). Aussi le souverain français finit par refuser l'offre en décembre 1541, car il craint que cette concession ne soit un moyen de « diviser son sang » et de créer une guerre fratricide en réveillant l'affrontement entre la France et la Bourgogne dont les Pays-Bas sont une partie (92). Retour donc à la revendication du Milanais et à la guerre qui s'achève en 1544 avec la paix de Crépy (93). Elle prévoit pour établir la paix entre les deux monarchies deux solutions : soit Orléans épouse une nièce de l'empereur, Anne, et reçoit le Milanais (94), soit il s'unit à une fille de l'empereur, Marie, et celle-ci sera dotée des Pays-Bas. Le traité a été négocié par Annebault et Bayard au nom du roi, de ses fils, « en l'absence de nos très chers et amés enfans », retenus à l'armée.

Le traité prévoit que, dans le cadre de l'option Pays-Bas, le roi, sa fille, ses fils, le dauphin et le duc d'Orléans renonceront au Milanais. Si Orléans venait toutefois à être veuf, il pourrait réveiller la querelle et prétention sur le duché de Milan. Mais s'il épouse une nièce impériale, il recevra le Milanais dans les huit mois, le duché revenant à l'empereur s'il n'y a pas de descendance. En avril 1545, il sem-

---

(88) Lucien Romier, « Les institutions françaises en Piémont sous Henri II », *Revue historique*, t. 106, 1911, p.3.

(89) *Correspondance des nonces Capodiferro*, Dandino *op. cit.*, p.13.

(90) BNF, ms. fr. 15938, f. 332v°.

(91) BNF, ms. fr. 15938, f. 358v°.

(92) *Correspondance des nonces Capodiferro*, Dandino *op. cit.*, p.100.

(93) Voir le traité dans BNF, ms. 2846, fol. 134 et suivantes.

(94) Federico Chabod, « Milano o i Paesi Bassi ? Le discussioni in Spagna Sulla alternativa di 1544 », *Rivista storica italiana*, 1958, t. 70, p.508-552.

ble que l'on se destine vers un mariage avec une fille de Ferdinand, et donc vers l'option milanaise (95). Dans les deux cas, Milan ou Pays-Bas, Charles d'Orléans devient un vassal de l'empereur et donc un potentiel rival du roi de France, son père ou son frère. En outre, François I<sup>er</sup> devra lui assurer un revenu de 100 000 écus sur les duchés d'Angoulême, du Bourbonnais, de Chatellerault et d'Alençon qu'il lui concède (96).

Le traité prévoit néanmoins une ratification par les états, le parlement, le roi et le dauphin (97). Or celui-ci a quitté la cour dès novembre 1544 pour protester contre une paix qui lui est défavorable. Et a adressé une protestation au duc de Vendôme, Antoine de Bourbon, à son frère, François, duc d'Enghien et à François de Lorraine, comte d'Aumale (98). Le traité est accusé d'avoir été négocié par « inadvertance et peu d'avis » alors que le roi d'Angleterre et l'empereur occupaient le royaume. Son inspiration procède de Madrid car cette nouvelle paix reconnaît implicitement la renonciation royale au Milanais. En effet, l'empereur le concède au duc d'Orléans, alors qu'il est l'héritage des enfants royaux, par leur mère et leur grand-père Louis XII (99). Toutefois, à aucun moment, ces doléances d'Henri ne forment le moindre grief contre Charles d'Orléans et n'ont nullement empêché de ratifier l'accord (100). Les archives du parlement ne font aucune mémoire de la protestation delphinale... car le dauphin n'entend pas déplaire à son père « par crainte et révérence », mais annonce qu'il n'honorera pas le traité « lorsqu'il luy sera possible et hors de puissance paternelle », c'est-à-dire quand il sera roi. Informé de la méchante humeur du dauphin, Charles Quint demande à son ambassadeur d'approcher Diane de Poitiers pour persuader l'héritier de la couronne que l'empereur tient à son amitié, que le traité ne comporte aucun article préjudiciable au royaume et que tout ce qui a été négocié, y compris sur la personne du duc d'Orléans, l'a été avec l'avis d'Henri. L'empereur estime que ceux qui lui imputent le désir de fâcher les deux frères sont des calomniateurs (101). Outre les entourages respectifs, que l'empereur avait

---

(95) *Correspondance des nonces en France Capodiferro, Dandino, op. cit.*, p.336, 347.

(96) BNF ms. 2846, f. 147.

(97) Idem, f. 143v<sup>o</sup>.

(98) *Letters and papers foreign and domestic of the reign of Henry VIII*, éd. J. Gairdner, R-H Brodie, vol. 19, part 2, Londres, 1905, p.358, 443. Guillaume Ribier, *Lettres et mémoires d'Etat des roys, princes, ambassadeurs... sous les règnes de François I<sup>er</sup>, Henri II, et François II*, Paris, 1677, t. 1, p.578-579.

(99) BNF, ms. fr. 18563, f. 202-203.

(100) François Nawrocki, « Le dauphin Henri », *Les conseillers de François I<sup>er</sup>*, éd. C. Michon, Rennes, p.394.

(101) *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, éd. Ch. Weiss, Paris, 1842, t. 3, p.51-51.

déjà visé en 1536 après la mort du dauphin, ne faut-il pas voir le roi d'Angleterre, toujours en guerre contre François I<sup>er</sup>, celui qui cherche à exciter et à amplifier ces zizanies (102) ? La mort de Charles d'Orléans en août 1545 y met fin, même s'il y a aura alors de méchantes langues pour dire que le jeu guerrier engagé par le jeune fils du roi dans un village infecté avait été suggéré par un membre de l'entourage du dauphin (103).

Mais entre les deux frères, il n'y eut pas d'inimitié, seulement des intérêts qui parfois risquèrent de diverger. Et qui furent instrumentalisés par Charles Quint, Henri VIII et François I<sup>er</sup>. Mais si les fils ont justifié des guerres, il n'y a pas eu de guerre des fils. Outre les droits sur Milan et sur Naples, il faut désormais réévaluer le rôle que l'union de la Bretagne a eu dans les guerres d'Italie, pas seulement par la contribution financière du duché au conflit, mais par la question de la succession. Le cousin d'Henri II, le duc de Ferrare Hercule, qui a épousé Renée, sœur de Claude, la mère du roi, ne prétend-il pas en 1551 à une partie de la Bretagne (104) ? Faire de l'histoire connectée, n'est-ce pas aussi cela, mettre en relation des régions historiographiques européennes, sur les guerres d'Italie et sur la Bretagne, qui s'ignorent ?

Jean-Marie LE GALL  
Université Paris I-Panthéon-Sorbonne

---

(102) En 1535, l'empereur est scandalisé qu'on veuille lui attribuer la responsabilité de l'empoisonnement du dauphin François, qui allait peut-être épouser sa nièce, infante du Portugal et qui n'a jamais revendiqué le Milanais, à la différence d'Henri. Il suggère alors que l'entourage de celui-ci a pu tremper dans cette affaire. *Papiers d'état du cardinal de Granvelle*, 1841, t. 2, p.500-512.

(103) Henri Cloulas, *Henri II op. cit.*, p.127.

(104) « Sebbene ella pretendia molto piu qui sarebbe la meta del ducato di Bretagna », *Relazione di Francia di Lorenzo Contarini tornato ambasciatore da quella corte nel 1551, Le relazioni degli ambasciatori veneti al Senato*, éd. E. Alberi, Florence, t. IV, p.70.

## RÉSUMÉS

### LES FILS DE FRANÇOIS I<sup>ER</sup> ET LA GUERRE

François I<sup>er</sup> a eu de la chance d'avoir plusieurs fils, François, Henri et Charles, pour assurer la pérennité de sa lignée. Louis XI, Charles VIII et Louis XII n'avaient eu ce bonheur. Mais cette fratrie expose au risque de voir les fils se quereller et troubler la paix publique. Une historiographie psychologisante a de fait souligné leur rivalité, à la guerre comme à la cour, évoquant les rumeurs d'empoisonnement de François par Henri, puis l'opposition de ce dernier avec Charles, protégée par la maîtresse de François I<sup>er</sup>, la duchesse d'Etampes. Or il n'y eut pas de guerre des fils mais ceux-ci furent victimes, acteurs et cause de guerre. François et Henri ont été prisonniers en Espagne où le roi les a substitués à lui afin de créer la fiction que le sang de France est toujours en prison, malgré sa libération. Puis les fils du roi chevalier ont appris la guerre en Champagne, en Provence, en Picardie et en Roussillon sous la tutelle de capitaines aguerris, sans jamais être maîtres des opérations ni trouver occasion de se faire une réputation. Les capitaines victorieux sont alors François de Guise ou le duc d'Enghien. La guerre n'a pas excité une jalousie des fils. En revanche, ils ont été la cause de l'acharnement de François I<sup>er</sup> à réclamer le Milanais après 1535. En effet en couronnant le dauphin François duc de Bretagne en 1532, le souverain a privé son cadet d'une couronne ducal. Afin d'empêcher une lutte fratricide, il cherche alors une couronne de substitution pour Henri puis pour Charles. La mort de ce dernier éteint cette revendication puisque seul Henri survit.

Francis I was fortunate to have several sons, Francis, Henry and Charles, to ensure the continuity of his lineage. Louis XI, Charles VIII and Louis XII were not so lucky. But these siblings exposed themselves to the risk of seeing their sons quarrelling and disturbing the public peace. A historiography based on psychological approach has underlined their rivalry, at war as at court, evoking the rumors of poisoning of Francis by Henry, then the opposition of the latter with Charles, protected by the mistress of Francis I, the Duchess of Etampes. However, there was no war between the sons, but they were victims, actors and cause of war. Francis and Henry were prisoners in Spain where the king substituted them for him in order to create the fiction that the «blood of France» was still imprisoned, despite his liberation. Then the sons of the knight king learned the war in Champagne, Provence, Picardy and Roussillon under the tutelage of old captains, without ever being chiefs of operations or finding an opportunity to make a reputation for themselves. The victorious captains were then François de Guise or the Duke of Enghien. The war did not raise a jealousy between the brothers. But they were the cause of Francis I claiming non stop the Milanese duchy after 1535. Indeed, by crowning Duke of Brittany, the dauphin of France François, in 1532, the sovereign deprived his younger son of a ducal crown. In order to prevent a fratricidal struggle, he looked for a substitute crown for Henry and then for Charles. The death of the latter extinguished this claim since only Henri survived.

## LE CARDINAL JEAN DU BELLAY ET LES COMLOTS CONTRE ANDREA DORIA (1547-1550)

À partir principalement de la correspondance du cardinal Jean Du Bellay, cette étude analyse les relations entre les adversaires d'Andrea Doria, devenu maître de Gênes, le roi de France et ses représentants. Elle porte d'une part sur la tentative de Giulio Cibo de renverser Doria (1548). Henri II y avait donné son secret accord, ses représentants en Italie en étaient avertis et une intervention militaire était prévue. Lors de l'échec, le cardinal s'efforça d'effacer toute trace de la participation française et démentit toute allusion à celle-ci. D'autre part, cette étude porte sur la transmission au roi par Jean Du Bellay de propositions de plusieurs comploteurs, prêts à passer à l'action moyennant récompense. Henri II évita de répondre, à la déception du cardinal, convaincu que l'occasion était bonne d'affaiblir ainsi indirectement Charles Quint et qu'une paix durable avec lui était impossible.

This work originates mainly from the correspondences of Cardinal Jean Du Bellay. It analyses the relationships between the enemies of Andrea Doria, new ruler of Genoa, the king of France and his delegates. On one hand, this work looks at Giulio Cibo's attempt to overthrow Doria (1548). Henri II had given his secret consent to this initiative and his delegates in Italy were informed of this decision, as a military intervention was prepared. After the plan's failure, the cardinal took measures to erase all traces of French participation and denied any hints of it. On the other hand, this work looks at the few proposals from conspirators transmitted to the king by Jean Du Bellay, containing promises of plots in exchange for recompense. Henri II avoided answering, greatly disappointing the cardinal, who was convinced that the king's help would indirectly weaken Charles V and that a lasting peace with him was impossible.

L'AMBASSADE DE GIULIO ALVAROTTI EN FRANCE (1544-1565):  
LE « PARFAIT AMBASSADEUR » FERRARAIS D'UNE DIPLOMATIE ASYMÉTRIQUE

L'ambassade de l'envoyé du duc de Ferrare, Giulio Alvarotti, qui débute au printemps 1544, s'étend jusqu'au mois de mars 1565. Ces 21 années passées dans le royaume de France sont exceptionnelles à plusieurs titres. Son séjour se distingue, tout d'abord, par sa longévité, excédant de beaucoup la durée habituelle des ambassades ferraraises. Alvarotti reste même en poste après le décès du duc de Ferrare, Ercole d'Este et l'avènement d'Alfonso d'Este. Cette ambassade coïncide également avec la dernière phase des guerres d'Italie au cours de laquelle la politique française du duché de Ferrare constitue une des principales préoccupations d'Ercole d'Este. Enfin, Alvarotti assiste à la montée des tensions religieuses et à l'éclatement de la première guerre de Religion en 1562-1563, dont il livre une analyse précieuse. Cette ambassade permet aussi bien de démêler l'écheveau des relations entre le duché de Ferrare et le royaume de France que de revenir sur les pratiques permettant à un ambassadeur de se maintenir en poste. C'est l'occasion de réfléchir sur le fonctionnement d'une ambassade italienne à la cour de France.

The embassy of the envoy of the Duke of Ferrara, Giulio Alvarotti, began in the spring of 1544 and lasted until March 1565. These 21 years spent in the kingdom of France were exceptional in many ways. First, his stay is distinguished by its longevity, far exceeding the usual duration of the Ferrarese embassies. Alvarotti even remained in office after the death of the Duke of Ferrara, Ercole d'Este, and the advent of the new duke Alfonso d'Este. This embassy also coincided with the last phase of the Italian Wars, during which the French policy of the Duchy of Ferrara was one of Ercole d'Este's main concerns. Finally, Alvarotti witnessed the rise in religious tensions and the outbreak of the First War of Religion in 1562-1563, of which he provides a valuable analysis. This embassy allowed him to unravel the tangle of relations between the Duchy of Ferrara and the Kingdom of France, as well as to go back over the practices that allowed an ambassador to remain in office. It is an opportunity to reflect on the functioning of an Italian embassy at the French court.

UN ÉPISODE SINGULIER DE L'HISTOIRE DES RELATIONS DIPLOMATIQUES  
AU DÉBUT DU XVII<sup>E</sup> SIÈCLE : L'AMBASSADE DE SULLY À LONDRES  
EN JUIN 1603

La mort de la reine Élisabeth en 1603 donna lieu à une activité diplomatique intense à Londres, quand les puissances européennes tentèrent de sonder et d'influencer le nouveau roi d'Angleterre Jacques 1<sup>er</sup> (Jacques VI d'Écosse). Pour mener son ambassade extraordinaire à cette occasion, Henri IV choisit Sully, à qui ses nombreuses charges et l'amitié du roi conféraient un prestige particulier. Sully avait la tâche impossible de persuader les Anglais de poursuivre la politique belliqueuse d'Élisabeth à l'égard de l'Espagne. Il n'y parvint pas, mais il obtint un compromis avantageux, suivant lequel une partie de la dette due par la France à l'Angleterre et remboursable annuellement irait aux Provinces-Unies pour soutenir leur lutte contre l'Espagne. Cette ambassade fut également remarquable par plusieurs incidents diplomatiques, par l'habileté et la présence d'esprit dont Sully fit preuve, et par l'excellente relation personnelle qu'il sut établir avec Jacques 1<sup>er</sup>.

The death of queen Elizabeth in 1603 led to intense diplomatic activity in London, as the various powers sought to assess and influence the new King of England, James I (James VI of Scotland). Henri IV chose Sully as his extraordinary envoy on this occasion, with the primary task of persuading James to continue Elizabeth's policy of active hostility towards Spain. Sully did not succeed in this impossible task, but he did come to an agreement by which part of the French debt to England, as it was repaid, would go towards the support of the Netherlands in their fierce resistance to Spain. The embassy was remarkable for several noteworthy incidents, in which Sully showed remarkable presence of mind ; he also established a warm rapport with James I.

## LA SOCIÉTÉ DES DIPLOMATES. ENSEIGNEMENTS TIRÉS DES ARCHIVES PRIVÉES DU CARDINAL DE BERNIS

La redécouverte des riches archives personnelles du cardinal de Bernis, ministre et ambassadeur de Louis xv et Louis xvi, a permis à une équipe d'historiens de mettre en évidence le fonctionnement organique de la « société des diplomates » à la fin de l'Ancien Régime. À la faveur d'échanges épistolaires transversaux qui n'ont pas été conservés dans les archives publiques, Bernis et ses pairs communiquent très librement entre eux des informations aussi cruciales pour l'exercice des négociations que pour la construction des carrières et l'apprentissage du métier de diplomate. La correspondance particulière et amicale que Bernis et le ministre Vergennes ont entretenue de 1774 à 1787 permet parallèlement d'enquêter sur la crise de la monarchie et le déploiement mondial de la diplomatie française, au prisme d'un échange de longue haleine qui érige le langage intime au rang de ressource politique véritable.

The rediscovery of the personal archives of the cardinal de Bernis, who was both a minister and an ambassador, has enabled a group of historians to highlight the organic operational system of « the diplomats' society » at the end of the Ancien Régime. Thanks to cross-epistolary exchanges which have not been kept in public archives, Bernis and his peers communicated freely information which was not only crucial for negotiations, but also essential to build a career and learn the skills to become a diplomat. Besides, the private and amicable correspondence Bernis kept up with Minister Vergennes from 1774 to 1787 gives historians the opportunity to investigate the crisis of the monarchy and the development of France's global diplomatic strategy, from the perspective of a long-term correspondence in which intimate language proves to be a real political resource.